

Ceci est de la libre expression, n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey

sites Internet : www.jj-pat-rey.com

<http://perso.wanadoo.fr/j-j.rey-feuxdelamer/index.html>

Petit rappel !

Des mandarins, membres de certains Conseils Généraux en France, ont le projet et la prétention de supprimer le Revenu Minimum d'Insertion ou du moins de faire pression, sur des gens en difficulté, qui se passent volontiers des personnes "référentes" (simples instructeurs de dossier la plupart du temps) pour leur "contrat d'insertion". C'est d'autant plus scandaleux, que ces mêmes personnes n'ont pratiquement rien à leur proposer de tangible et encore moins d'efficace !

Demandez donc aux travailleurs sociaux et aux fonctionnaires de l'action sociale, dans les départements ! ... Ils commettent un trop plein de tâches paperassières, à longueur de journée, et ces fameux "contrats" (qui n'ont de contrat que le nom) qui passent devant les Commission Locales d'Insertion, sont de l'ordre platonique ! Ils n'ont pour effet, que d'humilier davantage les gens en situation de précarité : une véritable guerre aux pauvres ! ... Les services administratifs, concernés, dont on réduit sans cesse les effectifs et accroît concomitamment la charge de travail, sont encombrés par ces dossiers inutiles ; inutiles d'abord parce que les moyens financiers ne suivent pas, et que dans les sphères décisionnelles, on compte plus sur le bénévolat et les associations, pour trouver des palliatifs à l'exclusion sociale, que sur les services de l'État.

Au lieu de montrer du doigt et de chercher à diviser encore plus les citoyens, en ces temps de crise : une méthode avérée des candidats à la dictature et l'inquisition, faisons un simple rappel à la loi : à la constitution française en l'occurrence, hé oui ! encore celle-ci, qui n'est pas encore rendue caduque, et même au fameux traité constitutionnel que les camelots eurocrates voudraient nous vendre (notamment à la partie I, titre I, article I-3 : les objectifs de l'Union ou le préambule dans la partie II, et même, rigolons d'humour noir, dans le titre IV de cette partie, article II-94-alinéa 3, qui reconnaît un droit [que l'on peut nommer charité !]) ... :-)))

Dans le préambule de la constitution de 1946, auquel se réfère la constitution de 1958, actuellement en vigueur en France, il est bien dit que :

(citation)

- "chacun a le droit d'obtenir un emploi"
- "chacun a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence"

[ce qui n'est déjà pas le cas, pour tous ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté en France : environ 600 euros/mois, et des "bénéficiaires" du R.M.I. en particulier]

[point barre !](#)

En conséquence, il ne faudrait pas se laisser impressionner par les "dompteurs" et remettre sérieusement les pendules à l'heure ! On se moque éperdument de savoir si les Conseils Généraux ont les moyens financiers ou pas, d'assumer les responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de la Décentralisation (de l'État) ; **il s'agit avant tout de celle du gouvernement qui doit respecter la loi fondamentale et ne le fait pas !**

En conséquence bis, les mandarins, cyniques et partiaux, élus Conseiller Généraux, qui n'honorent pas leur mandat et lèsent les citoyens par des décisions iniques, doivent être traduits devant les tribunaux. **Nous pouvons invoquer leur responsabilité personnelle, donc pénale, pour dol, ignorance de la constitution, et violation des Droits de l'Homme.** Il est temps qu'ils soient comptable de leur abus devant la justice, à défaut d'en rendre compte au peuple !

On pourrait ajouter qu'ils ne sont qu'un maillon de la chaîne qui contrevient à la morale la plus élémentaire ; mais c'est tellement courant de nos jours où nos dirigeants politiques ne se privent pas de nous donner des leçons de morale, à tout bout de champ, sans respecter grandement, eux, leur parole... Qui plus est, je trouve, moi et beaucoup d'autres, que leur pragmatisme pour gérer les affaires publiques, épouse de très près, trop souvent, leurs intérêts personnels, et n'a d'égal que leur morgue ; et ; la nation française est en droit de se demander aujourd'hui, si une nouvelle forme d'aristocratie ne s'est pas emparée du pouvoir ; tant on est en train de nous seriner qu'il y a ceux "d'en Haut" et ceux "d'en Bas", dans une République dont tout le monde connaît la devise ! ...

Liberté, Égalité, Fraternité

Jean-Jacques REY

Envoi d'Alain Springer : http://zodode.5.50megs.com/PD/AS_mots.htm
<http://www.jj-pat-rey.com/FEUXDELAMER/POESIE/oeuvresamies/a-springer/index.html>

Et si on ressuscitait ?

Après le décès de Jean-Paul II, et du « regretté » Prince Reignier que l'on a eu la décence de ne débrancher qu'après un délai « honorable » afin qu'il n'empiète pas sur la « juste piétée » justement :-))) de ces braves gens venus par moins de milliers que prévu, mais tout de même « dévoter » en troupeau, brebis dociles et sages ; mais qui ont toutefois donné de ci de là du coup de gueule, voire du coup de poing, pour une place perdue dans la file ou un malaise sacré... Souvenez vous de l'ardoise laissée par le rassemblement nommé injustement "JMJ" à Paris... Qu'en sera-t-il en Italie ?... Je dis "injustement car en réalité l'appellation aurait dû être JMJ C !... Il y a une énorme proportion de la jeunesse mondiale qui n'en a rien à foutre de vos bondieuseries d'un autre âge Messieurs les "emitrés" ! et autres porteurs de calottes...

Enfin...

Les mânes de ces deux personnalités du spectacle s'éloignent peu à peu de médias saturés qui réalisent enfin qu'une autre actualité brûle sous les talons du Sieur Raffarin et de sa clique de ringards. Je veux parler de la loi Fillon, entre autres...

En voilà un, mes bons amis, qui ne l'a pas « collée aux fesses » comme ont dit dans le grand monde !

Sa dernière sortie à ce représentant d'un gouvernement issu d'une pseudo majorité qui en réalité ne représente au mieux que 28 % de l'électorat français, n'a rien trouvé à dire de mieux à l'Assemblée Nationale que, je cite, parlant du mouvement étudiant : « Il ne faut pas laisser une minorité bloquer le fonctionnement de l'enseignement ! » fermez le ban !

Bon. Alors, maintenant que l'on en a fini ou presque avec ce que j'appellerai si l'expression n'avait pas été outrageusement utilisée par un « comique » d'origine bretonne « une pornographie médiatique nauséabonde » autour de deux cadavres tout deux aussi utiles à la société humaine que le sont les vers intestinaux aux malades du SIDA ; peut-être pourrions-nous, Camarade, montrer le bout des dents et gueuler un p'tit coup ?

Oh pas grand-chose. Juste comme ça. Pour faire voir qu'on est encore là !...

Les hommes qui se disent de gauche dans ce pays où cela ne se pratique plus guère, pourraient sans doute « monter un peu au créneau » au lieu de se pavaner en costume identique auprès du futur dictateur de la France... Par exemple !

Un mot. Juste un mot François. Pour marquer notre différence !...

Alain Springer

Envoi de Bernard Pichardie : <http://www.pichardie.com/>

DÉFENSE D'Y VOIR, DÉFENSE DE JOUIR

*Défense d'y voir
Défense de jouir
Pour toi la femme
De cette savane
Où ton guerrier
Tout près du troupeau
Se lève et se pavane
Tambour battant
Son corps repu
De toi la femme
De cette savane
Ton corps rampant
Ton corps battu
Sous le soleil de plomb
Défense d'y voir
Défense de jouir*

*Défense d'y voir
Défense de jouir
Y a pas de repos
Pour les guerriers
Avec foi et loi
Tout près du troupeau
Te laissant seule
Fille de la savane
Frôlant la mort
Un bout de bois
Entre les dents
Un long sanglot
S'évade lentement
De ton pauvre corps
Défense d'y voir
Défense de jouir*

Défense d'y voir

*Défense de jouir
Dans la savane
Sérvices infâmes
Envers la femme
Tout près du troupeau
On t'a cousu les lèvres
À te donner la fièvre
Pour toi c'est trop dur
De rester debout
Tu courbes le dos
J'entends le murmure
Des mouches bleues
Sur tes blessures
Défense d'y voir
Défense de jouir*

*Défense d'y voir
Défense de jouir
Fille de la savane
Excisée mutilée
Sang coulant
Tout près du troupeau
Ton cri déchirant
Lacère mon cerveau
Je sens ta douleur
J'ai mal à ta peau
Marquée par le tempo
De celle du tambour
Qui se pavane
Dans la savane
Défense d'y voir
Défense de jouir*

Bernard PICHARDIE
www.pichardie.com

Envoi de Bernard Giusti : <http://perso.wanadoo.fr/asso.oursblanc/ki.htm>
& le SMOKE : savesmoke@yahoo.fr

**Ensemble, sauvons le SMOKE ; Fermer un lieu culturel
c'est un livre qu'on brûle...**

Dernier communiqué Le Smoke sur le chemin de la victoire !

Lors d'un récent conseil d'administration, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a décidé d'établir un nouveau bail emphytéotique avec la SAGI, société immobilière en bons termes avec la Mairie de Paris. La gestion de l'immeuble sera donc assurée par la SAGI pour une durée de 50 ans.

Comme par ailleurs la rue Delambre avait été reclassée dans un nouveau plan d'urbanisation en instance d'application, le Smoke ne pouvait plus, de toute façon, être transformé en autre chose qu'un commerce.

Il s'agit donc de bonnes nouvelles pour le Smoke. En effet, on voit mal ce qui pourrait empêcher la SAGI de négocier un nouveau contrat avec les locataires du lieu, maintenant que les oppositions personnelles manifestées à l'AP-HP n'ont plus de raison d'être.

Ce résultat est l'aboutissement de la mobilisation, initiée et orchestrée par Pierre Meige et moi-même, et très vite relayée et soutenue par des milliers de personnes, en France et à travers le monde, anonymes, artistes (dont le "parrain" du Smoke, l'écrivain américain Paul Auster), ou élus de tous bords (Mme D. Pourtaud, ex-sénatrice de Paris, ou M. Y. Coussain, député du Cantal,, entre autres). Des associations, se sont rangées à nos côtés, au premier rang desquelles L'Espace Faguèye de Dakar, qui a internationalisé la pétition, les Editions de L'Ours Blanc, les éditions Bérénice, Vendémiaire, Rouge-Gorge, la Barbacane, les artistes canadiens, Tribord... et bien d'autres encore ! Des médias ont relayé nos informations (Le Parisien ou 20 Minutes par exemple). Des milliers de signatures de soutien nous sont parvenues ou ont atterri dans les bureaux du ministère de la Santé. Mais le soutien sans doute le plus déterminant dans l'évolution administrative de la situation a sans nul doute été celui de M. Pierre Castagnou, Maire du 14^e arrondissement, et de Mme Marie-Claire Ferrier, sa Directrice de Cabinet, qui ont toujours été présents pour faire barrage aux manœuvres de l'AP-HP.

Certes, il ne faut jamais crier victoire trop tôt : après tout une expulsion sera théoriquement possible tant que le nouveau bail n'aura pas été signé, et la vigilance s'impose. Mais il semble que désormais l'heure ne soit plus à l'expulsion, mais à la négociation.

Quoi qu'il puisse advenir, l'AP-HP, cet "Etat dans l'Etat" a reculé devant la détermination de toutes et de tous, et préféré se débarrasser du problème. Et c'est déjà, grâce à vous, une grande victoire.

Bernard Giusti

Ceci est de la libre expression, n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey

sites Internet : www.jj-pat-rey.com

<http://perso.wanadoo.fr/j-j.rey-feuxdelamer/index.html>